

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL  
DU MERCREDI 27 MARS 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt sept mars, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis à la salle du Jardin Public, au groupe MILON à Segré-en-Anjou-Bleu, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. BÉLIER Denis		1	M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. BESNIER Michel		1	Mme BOURDAIS Marie-Paule	1	
	Mme BOULLAIS Sandrine	1		Mme DANJOU Anne		
	Mme BOULTOUREAU Magali		1	M. BESNIER Loïc	1	
	M. BRILLET Martial			M. BRUANT Joël		
	Mme CERISIER Isabelle	1		Mme CHAUVEAU Carine	1	
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise	1		M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. BALLE Matthieu		
	M. GASTINEAU Christophe		1	M. CHERÉ Nicolas	1	
	M. GATINEAU Régis			M. MARY Yves		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. FOURNIER Daniel	1	
	M. HAMARD Benoît	1		M. ROBERT Jacques		1
	M. MAHOT Marcel	1		M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique		1	M. LARDEUX Dominique	1	
	M. PERROIS Christian	1		M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. ROBERT Anaël	1		M. ROBERT Bernard		
M. RONCIN Joël	1		M. BIANG N'ZIE Patrick			
M. ROUSSEZ Olivier	1		M. BOSSÉ Fabien			

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent	1		M. VALLEE Jacky		1
	M. DELANOË Jean-Claude	1		M. GUILLAUDEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean-Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		1
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel	1		M. GIBOIRE Jean-Paul		1
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent		1	M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel			M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc		1	M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien			M. FRABOUL Yannick		1
	M. RAIMBAULT Pascal		1	M. RAVARY Nicolas		
	M. RAMAUGER Dominique	1		M. GENDRY Hugues		1
M. ROSSIGNOL Jérôme		1	M. BEUCHER Clément			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. CRUBLEAU Pascal			M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony		1
	M. HAYER Jacky					
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard	1	
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel		1	Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis	1		Mr PAILLARD Vincent		
VITRÉ COMMUNAUTE	M. FERRÉ Guy			M. BIDAUX Jacques		
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick					
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille		

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical. Madame BOULLAIS Sandrine, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Délégués en exercice : 51 - Nombre de présents : 27 (Titulaires = 20 ; suppléants = 7)

Le compte-rendu sommaire de la séance du 27/03/2024 a été affiché au centre administratif de Craon le 09/04/2024, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Ordre du jour du comité syndical :**

#### **1. Administration et finances**

- 1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 1.2. Décisions prises par le président
- 1.3. Décisions prises par le bureau
- 1.4. Validation du rapport annuel 2023
- 1.5. Vote du compte de gestion 2023
- 1.6. Vote du compte administratif 2023
- 1.7. Vote de la reprise des résultats 2023
- 1.8. Vote du budget supplémentaire 2024

#### **2. Dossiers techniques milieux aquatiques**

- 2.1. Études préalables à la restauration des milieux aquatiques
- 2.2. Demande d'AOT pour l'année 2024 dans le cadre de la DIG pour la restauration des milieux aquatiques
- 2.3. Projets de travaux : restauration de l'Uzure et du ruisseau de la Selle (Niafles, La Selle Craonnaise) ; restauration de zones humides à Montjean ; aménagement de la zone humide à Craon
- 2.4. Acquisition du plan d'eau du Pâtis à Saint Quentin les Anges

#### **3. Commission Locale de l'Eau - Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau : avenant au marché initial et étude complémentaire sur les besoins en eau des milieux aquatiques**

#### **4. Examen des dossiers pour avis**

#### **5. Etat d'avancement des études, travaux et communication**

#### **6. Questions diverses**



### **1. ADMINISTRATION**

#### **1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 24 janvier 2024 est consultable sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)  
<http://www.bvoudon.fr/qui-sommes-nous/le-bassin-de-l-oudon/les-comptes-rendus-de-reunions>

Discussion :

Vote : **unanimité**

## 1.2. Décisions prises par le président

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>Inondations</b>		
Saint Aubin - travaux complémentaires garde corps et grutage poutre voirie	SMIT53	932,57 €
<b>Achat ou Décisions</b>		
<b>Général</b>		
Repas vœux 2024 agents/Elus	LA GRANGE - Cossé	484,40 €
Casque téléphonie et vision bureau	ANJOU TELECOM	334,80 €
Rayonnage pour archives	DELTA OUEST	996,77 €
Achat de gilets de sauvetage	BREILLON BERTRON	310,92 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>Milieux aquatiques</b>		
restauration ripisylve préalable à la restauration de la zone humide de Craon	ETUDES ET CHANTIERS	6 960,60 €
Achat gants et de cages pour le GDON de Méral	POLLENIZ	976,80 €

Signature de marchés	désignation du marché	type de marché	coût HT	
			maximum	prestataire retenu
CLE	REVISION DUS.A.G.E. SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON -	SERVICES	28 350 €	ACTeon SARL
LIFE	SUIVIS HYDROBIOLOGIQUES SUR LE CHERAN 2024/2027	SERVICES	11 340 €	HYDRO CONCEPT

Discussion :

## 1.3. Décisions prises par le bureau

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Au cours des séances précédentes des bureaux, les décisions suivantes ont été prises :

### Séance du 14/02/2024

- Mise en place un protocole de suivi des niveaux d'eau au Château de la Boissière pour un montant de 4 300 € TTC
- Validation du programme de suivis hydrobiologiques et inventaires biodiversité pour 2024 pour un montant estimatif de 45 900 € TTC (hors programme Life CHERAN).
- Validation du projet de restauration de la zone humide du bras secondaire de l'Oudon à Craon pour un montant estimatif de 25 000 € TTC.



### Séance du 12/03/2024

- Validation de l'avant-projet des travaux de restauration de l'Uzure et du ruisseau de la Selle (Niafles, La Selle Craonnaise) et engagement de la phase de réalisation des travaux pour un montant estimatif de 260 000 € HT.
- Validation du projet de suppression des 2 plans d'eau de Montjean et de restauration du site en zone humide pour un montant estimatif de 80 000 € HT.
- Validation des travaux à mettre en œuvre au Moulin de la Chapelière et son aval pour un montant estimatif de 18 000 € HT.

Discussion : Pas de remarques

#### 1.4. Validation du rapport annuel 2023

Le projet de rapport annuel 2023 est joint à la présente note explicative de synthèse.

Présentation : M Gilles GRIMAUD

#### **Proposition de délibération**

EXPOSE

Le rapport annuel 2023 du Syndicat du Bassin de l'Oudon est présenté ce jour en séance.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le rapport annuel 2023 du Syndicat du Bassin de l'Oudon ci-annexé,
- Dit qu'il sera adressé aux structures membres pour présentation aux assemblées,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Madame Régine TIELEGUINE informe que la forme du rapport annuel a évolué à la demande du Bureau. Il se limite à une synthèse de 20 diapositives.

Monsieur Gilles GRIMAUD souligne que cette forme permet de s'intégrer dans les réunions des partenaires.

Vote : unanimité

#### 1.5. Vote du compte de gestion 2023

Le compte de gestion est joint à la présente note explicative de synthèse.

Présentation : Gilles GRIMAUD

#### **Proposition de délibération**

EXPOSE

Monsieur Gilles GRIMAUD présente au comité syndical le compte de gestion 2023, dressé par monsieur le Trésorier de Château-Gontier-sur-Mayenne, relatif au budget du Syndicat du bassin de l'Oudon dont les résultats de ces comptes sont conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2023.

Il se présente comme suit :

#### COMPTES DE GESTION 2023

BUDGET PRINCIPAL 38100	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	2 128 132,92 €	1 999 403,15 €	1 253 964,02 €	1 073 606,77 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>128 729,77 €</b>		<b>180 357,25 €</b>	
Résultats reportés		1 214 898,37 €	338 393,68 €	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 086 168,60 €</b>	<b>518 750,93 €</b>	

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le compte de gestion 2023 du Syndicat du Bassin de l'Oudon,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Vote : unanimité

### 1.6. Vote du compte administratif 2023

Le tableau de synthèse est joint à la présente note explicative de synthèse. Il sera distribué en séance.

Présentation : Gilles GRIMAUD

#### Proposition de délibération

EXPOSE

Monsieur Gilles GRIMAUD présente au comité syndical le compte administratif 2023.

Il se présente comme suit :

#### Compte administratif Budget Principal (38100)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2023				
Opérations de l'exercice	2 128 132,92 €	1 999 403,15 €	1 253 964,02 €	1 073 606,77 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>128 729,77 €</b>		<b>180 357,25 €</b>	
Résultats 2022 reportés		1 214 898,37 €	338 393,68 €	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 086 168,60 €</b>	<b>518 750,93 €</b>	
RAR 2023			411 141,68 €	1 027 131,00 €
<b>Résultat corrigé</b>		<b>1 086 168,60 €</b>		<b>97 238,39 €</b>

Désignation des budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat de clôture	Solde des restes à réaliser	Résultat de clôture corrigé
Budget PRINCIPAL (38100)	1 086 168,60 €	-518 750,93 €	567 417,67 €	615 989,32 €	1 183 406,99 €
<b>Total</b>			<b>567 417,67 €</b>		<b>1 183 406,99 €</b>

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 115 694,77
012	CHARGES DE PERSONNEL	707 528,07
65	INDEMNITES ELUS	62 004,66
65	AUTRES CHARGES DE GESTION (subv + inf. nuage)	40 802,58
66	CHARGES D'INTERET	17 504,45
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS	12 200,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INV.	0,00
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	172 398,39
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 128 132,92</b>
013	REMBOURSEMENT SUR PERSONNEL	53 891,85
74	PARTICIPATIONS	807 459,00
74	SUBVENTIONS	1 042 184,26
73	IMPOTS ET TAXES	0,00
70	REMBOURSEMENT AUTRES REDEVABLES	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 821,06
78	REPRISE SUR PROVISIONS	47 059,64
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - SUBV	46 987,34
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 999 403,15</b>
	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>-128 729,77</b>
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 214 898,37
	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL</b>	<b>1 086 168,60</b>
16	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	69 878,21
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	189 959,23
204	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 943,81
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	609 443,21
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	104 381,83
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00
040	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	46 987,34
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	187 370,39
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 253 964,02</b>
10222	FCTVA	200 951,01
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	184 590,05
13	SUBVENTIONS	236 880,60
16	EMPRUNT	0,00
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	91 416,33
238	REMBOURSEMENT AVANCES VERSEES	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	172 398,39
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	187 370,39
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 073 606,77</b>
	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>-180 357,25</b>
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-338 393,68
	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT TOTAL</b>	<b>-518 750,93</b>

Monsieur Gilles GRIMAUD, Président, ne prenant pas part au vote et ayant quitté la séance,  
Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2023,
- Prend acte des restes à réaliser,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Discussion : Monsieur Louis MICHEL demande s'il y a des questions ?

**Vote : unanimité**

### 1.7. **Vote de la reprise des résultats 2023**

Le tableau de synthèse est joint à la présente note explicative de synthèse. Il sera distribué en séance.

Présentation : Gilles GRIMAUD

#### **Proposition de délibération**

#### **EXPOSE**

Les membres du comité syndical,

Après avoir entendu le compte administratif 2023 voté ce jour, statuent sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget, dont voici la synthèse :

	pour info, par service					RESULTAT GLOBAL 2020
	SERVICE INONDATIONS	SERVICE CLE	SERVICE QUALITE QUANTITE	SERVICE MILIEUX AQUATIQUES	SERVICE LIFE	
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2023, A AFFECTER	-77 676,43	165 071,96	-184 180,31	1 155 677,60	27 275,78	<b>1 086 168,60</b>
RESULTATS D'INVESTISSEMENT 2022 (1)	-57 837,07	27 341,12	69 161,55	-344 794,05	-212 622,48	<b>-518 750,93</b>
RESTES A REALISER 2023 - DEPENSES (2)	86 184,38	8 126,00	0,00	236 001,90	80 829,40	<b>411 141,68</b>
RESTES A REALISER 2023 - RECETTES (3)	100 225,00	0,00	8 000,00	796 832,00	122 074,00	<b>1 027 131,00</b>
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT (1)-(2)+(3)</b>	<b>-43 796,45</b>	<b>19 215,12</b>	<b>77 161,55</b>	<b>216 036,05</b>	<b>-171 377,88</b>	<b>97 238,39</b>

Constatant que le compte administratif global 2023 présente les résultats suivants :

- Excédent de la section de fonctionnement pour	1 086 168.60 €
Soit un résultat de fonctionnement à affecter pour	1 086 168.60 €
- Déficit global à la section d'investissement pour	518 750.93 €
Soit un résultat déficitaire d'investissement pour	518 750.93 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	-411 141,68 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement :	1 027 131,00 €

Le comité syndical,

Après avoir voté les comptes administratifs 2023,

Compte tenu du solde positif des restes à réaliser d'un total de 615 989.40 €,  
Compte tenu de l'excédent de financement global de 97 238.39 €,

- Décide d'affecter les résultats suivants sur le budget primitif (38100) :

#### Recettes de fonctionnement

002 – Excédent de fonctionnement reporté 1 086 168.60 €

#### Recettes d'investissement

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 0.00 €

#### Dépenses d'investissement

001 – Déficit d'investissement reporté 518 750.93 €



AFFECTATION DES RESULTATS 2023		
<b>Affectation résultat global 2023 de fonctionnement au Budget supplémentaire du Budget Principal (38100)</b>	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement 2023 à affecter	0,00 €	1 086 168,60 €
Solde GLOBAL d'exécution d'investissement 2023	518 750,93 €	
Solde GLOBAL 2023 des restes à réaliser en investissement	0,00 €	615 989,40 €
<b>Total des soldes</b>	<b>518 750,93 €</b>	<b>615 989,40 €</b>
Excédent de financement		97 238,47 €
Affectation au 1068 en recettes d'investissement - BUDGET supplémentaire 2024 - budget principal (38100) (au minimum couverture du besoin de financement)		0,00 €
Report au 002 en recettes de fonctionnement - BUDGET supplémentaire 2024 - budget principal (38100) (résultat à affecter - affectation au 1068)		1 086 168,60 €

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Vote : unanimité

### **1.8. Vote du budget supplémentaire 2024**

Le tableau de synthèse est joint à la présente note explicative de synthèse. Il sera distribué en séance.

Présentation : M Gilles GRIMAUD

#### **Proposition de délibération**

#### **EXPOSE**

Le comité Syndical a voté les budgets primitifs lors de sa séance du 24 janvier 2024. Les restes à réaliser n'étant pas encore connus à cette date, ils sont repris, au même titre que les résultats 2023 dans le budget supplémentaire soumis au vote de cette présente séance,

Ce budget est élaboré selon l'instruction M57 pour un vote par nature au niveau du chapitre. Il reprend les restes à réaliser et les résultats 2023.

Proposition est faite de voter les budgets supplémentaires comme suit :

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

		pour vote	pour rappel	pour info
CHAPITRE	LIBELLE	BS 2024	BP 2024	total des prévisions 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 378 619,00	1 378 619,00
012	CHARGES DE PERSONNEL		702 811,00	702 811,00
65	INDEMNITES ELUS		62 550,00	62 550,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		35 000,00	35 000,00
66	CHARGES D'INTERET		19 296,00	19 296,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00	0,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS		20 000,00	20 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES			0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INV.	1 058 854,60		1 058 854,60
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		155 000,00	155 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 058 854,60</b>	<b>2 373 276,00</b>	<b>3 432 130,60</b>
70	REMBOURSEMENT AUTRES REDEVABLES			0,00
74	PARTICIPATIONS		799 130,00	799 130,00
74	SUBVENTIONS	-27 314,00	1 519 146,00	1 491 832,00
78	REPRISE SUR PROVISIONS		0,00	0,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 086 168,60		1 086 168,60
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS - SUBV		55 000,00	55 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 058 854,60</b>	<b>2 373 276,00</b>	<b>3 432 130,60</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS		73 827,00	73 827,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	283 551,08	279 990,00	563 541,08
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE		0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 962,87	82 500,00	89 462,87
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	120 627,73	1 262 000,00	1 382 627,73
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		130 933,00	130 933,00
020	DEPENSES IMPREVUES			0,00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	518 750,93		518 750,93
040	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS		55 000,00	55 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		500 000,00	500 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>929 892,61</b>	<b>2 384 250,00</b>	<b>3 314 142,61</b>
10222	FCTVA		185 276,00	185 276,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00	0,00	0,00
13	SUBVENTIONS	1 027 131,00	971 576,00	1 998 707,00
16	EMPRUNT	-216 785,00	441 465,00	224 680,00
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		130 933,00	130 933,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 058 854,60		1 058 854,60
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		155 000,00	155 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		500 000,00	500 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 869 200,60</b>	<b>2 384 250,00</b>	<b>4 253 450,60</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>939 307,99</b>	<b>0,00</b>	<b>939 307,99</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>939 307,99</b>	<b>0,00</b>	<b>939 307,99</b>

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

- Adopte le budget supplémentaire 2024 du Syndicat du Bassin de l'Oudon,
- Décide du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### Discussion :

Monsieur Gilles GRIMAUD constate qu'une partie des excédents sera utilisé en 2024. Il convient de ne pas descendre en dessous de 850 000 € de fond de roulement.

Madame Françoise COUÉ demande si la norme de comptabilité est M57 ou M14 ? Elle est étonnée de devoir voter un compte de gestion et un compte administratif.

Madame Régine TIELEGUINE – Le syndicat est bien passé à la M57. Le compte de gestion perdure, ce n'est pas lié à la M57.

Monsieur Louis MICHEL explique qu'il faut passer au compte financier unique (CFU) pour avoir 1 seul document.

Vote : Unanimité

## **2. DOSSIERS TECHNIQUES MILIEUX AQUATIQUES**

### **2.1. Études préalables à la restauration des milieux aquatiques**

Présentation : M Joël RONCIN

#### **Proposition de délibération**

#### **EXPOSE**

Préalablement à la restauration des milieux aquatiques (continuité écologique, cours d'eau, zones humides, plans d'eau), il convient de réaliser des études préalables afin de réaliser un diagnostic et de définir les travaux à mettre en œuvre.

Compte tenu du niveau d'ambition de certains projets, il s'avère nécessaire d'avoir recours à des Bureaux d'études.

Les études permettent également de rédiger les porters à connaissance exigés dans le cadre des DIG.

En 2024, il est proposé de lancer des études pour les projets suivants :

- Projets de restauration de la continuité écologique
  - barrage de Blochais (Oudon-Craon)
  - moulin de l'Isle (Oudon-Athée)
  - moulin de la Roche (Verzée-Ombree d'Anjou)
  - moulin de la Pommeraye (Verzée-Segré en Anjou Bleu)
- Projet de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau et de zones humides
  - Ruisseau de Gagné (Ombree d'Anjou)
  - Araize à Bouillé Ménard
- Projet de suppression de plan d'eau
  - étang de Chazé Henry

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

- Valide le programme d'études préalables à la restauration des milieux aquatiques pour l'année 2024,
- Dit que le montant estimatif est de 158 000 € TTC.
- Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

### Discussions sur l'ouvrage de la Pommeraie

Monsieur Daniel FOURNIER – Ouvrage présent sur la carte de Cassini, donc le droit d'eau est valide.

Monsieur Sylvain LACÔTE – l'Etat prend en considération d'autres éléments pour déterminer le droit d'eau.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Le syndicat est obligé de se conformer à ce que dit l'Etat.

Monsieur Sylvain LACÔTE – Pour assurer la continuité écologique, on n'est pas obligé d'effacer l'ouvrage.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Le propriétaire peut aussi refaire cet ouvrage.

Madame Sandrine BOULLAIS – Si on efface là, il n'y aura plus d'eau qui circulera dans le parc de la Verzée au Bourg d'Iré, ce n'est pas intéressant d'avoir un filet d'eau. Le mécanisme est fonctionnel, il peut être réparé. Une quinzaine de personnes sont concernées par cet ouvrage et ne veulent pas la suppression du barrage.

Monsieur Sylvain LACÔTE précise que l'ouvrage est fatigué, il a été réparé plusieurs fois. L'armature est fragile.

Madame Sandrine BOULLAIS – Est-ce qu'on garde l'eau à cet endroit ou on va vers d'autres choses ?

Monsieur Joël RONCIN – C'est objet de l'étude : savoir ce qu'on fait pour cet ouvrage. Le principal concerné est le propriétaire, il faut voir le droit d'eau, il y a aussi des aspects financiers.

Monsieur Bruno GAUMÉ – Le syndicat n'efface pas tous les ouvrages, il y a des cas où on conserve les ouvrages, et on fait des rivières de contournement pour rétablir la continuité écologique.

Madame Sandrine BOULLAIS ne veut pas que l'étude soit orientée vers l'effacement.

Monsieur Joël RONCIN – Il y a un comité de pilotage, ce sera examiné, il n'y a pas d'orientation.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Une étude juridique sur les ouvrages hydrauliques a été menée en 2023. Il reste des points à éclaircir sur les droits, les contractualisations, ... il faudra que le syndicat se positionne, notamment pour savoir qui paye. Il y a beaucoup d'ouvrages privés. C'est avant tout au propriétaire de payer normalement.

Monsieur Louis MICHEL - On a aussi besoin d'harmoniser les pratiques entre le Nord et le Sud.

Madame Sandrine BOULLAIS accepte les études à condition d'étudier toutes les possibilités, pas uniquement un projet d'effacement.

Vote pour l'engagement des études : **unanimité.**

## **2.2. Demande d'AOT pour l'année 2024 dans le cadre de la DIG pour la restauration des milieux aquatiques**

Présentation : M Joël RONCIN

### **Proposition de délibération**

#### **EXPOSE**

Le programme de travaux de restauration des milieux aquatiques a été déclaré d'intérêt général par le Préfet de Maine et Loire (Arrêté DIDD-BPEF-2024 n°47 du 11 mars 2024) et la Préfète de la Mayenne (Arrêté du 23 février 2024).

Conformément à ces arrêtés, le syndicat doit désormais solliciter la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) de terrains privés, prévue à l'article 3 de la loi du 29 décembre 1892, préalablement à la réalisation des travaux.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

- Valide les dossiers de demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) de terrains privés dans le cadre des travaux de restauration des milieux aquatiques,
- Décide de solliciter la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) de terrains privés auprès de Monsieur le Préfet de Maine et Loire,
- Décide de solliciter la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) de terrains privés auprès de Madame la Préfète de la Mayenne,
- Dit que la demande d'autorisation d'occupation temporaire sera renouvelée au cas où les travaux ne seraient pas réalisés à l'issue de sa période de validité,

- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Hervé DUBOSCLARD demande la durée de validité de l'AOT ?

Monsieur Sylvain LACÔTE - Elle est de 6 mois, il faudra donc la renouveler si besoin. Ce n'est pas très pratique.

**Vote : unanimité.**

**2.3. Projets de travaux : restauration de l'Uzure et du ruisseau de la Selle (Niafles, La Selle Craonnaise) ; restauration de zones humides à Montjean ; aménagement de la zone humide à Craon**

Présentation M Joël RONCIN

Les points vus en 2.1. et 2.2. permettent d'aboutir à des travaux de restauration des milieux aquatiques.

Pour illustrer, 3 projets de travaux décidés pour 2024 seront présentés en séance :

- restauration de l'Uzure et du ruisseau de la Selle (Niafles, La Selle Craonnaise),
- restauration de zones humides à Montjean,
- aménagement de la zone humide à Craon.

Discussion :

**Le projet de Montjean** est accepté localement. Suite aux études il y a eu plusieurs scénarios, cela a été discuté, il faut aller voir les travaux réalisés. Le syndicat poursuit à Montjean pour la restauration de zones humides le long de l'Oudon.

Madame Sandrine BOULLAIS demande si ce sera visité à l'occasion de la journée des élus sur les barrages la semaine suivante ?

Monsieur Joël RONCIN – Ce serait bien, c'est malheureusement un peu loin par rapport au temps imparti pour la journée.

**2.4. Acquisition du plan d'eau du Pâtis à Saint Quentin les Anges**

Présentation : M Joël RONCIN

**Proposition de délibération**

**EXPOSE**

Le syndicat étudie actuellement l'effacement du plan d'eau du Pâtis situé sur un affluent de l'Uzure à Saint Quentin les Anges. L'objectif est de restaurer les fonctionnalités d'une zone humide et la morphologie du cours d'eau.

La localisation de la parcelle présente également un intérêt pour la commune de Saint Quentin les Anges compte tenu de la proximité avec le bourg et la possibilité d'aménager un chemin piétonnier.

Le bureau propose de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section ZO n°23 commune de Saint Quentin les Anges (surface de 1,53 ha) pour un montant de 6 900 euros auquel il faut ajouter les frais notariés.

Après achèvement des travaux de restauration, la parcelle sera rétrocédée à la commune de Saint Quentin les Anges. La commune assurera l'entretien du site conformément au plan de gestion rédigé par le Syndicat.

Le comité syndical,  
Sur proposition du bureau,  
Après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section ZO n°23 commune de Saint Quentin les Anges (surface de 1,53 ha) pour un montant de 6 900 euros auquel il faut ajouter les frais notariés.
- Dit que la parcelle sera rétrocédée à la commune de Saint Quentin les Anges après la réalisation des travaux.
- Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

#### Discussion :

Monsieur Joël RONCIN précise que c'est un plan d'eau sur cours d'eau, illégal.

La commune ne peut pas avoir accès aux subventions pour les travaux et pour l'acquisition. On propose donc d'acheter, de faire les travaux et de revendre à la commune moins les subventions.

#### Vote : Unanimité

### **3. COMMISSION LOCALE DE L'EAU - PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU : AVENANT AU MARCHÉ INITIAL ET ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR LES BESOINS EN EAU DES MILIEUX AQUATIQUES**

Le projet de cahier des charges de l'étude complémentaire est joint à la présente note explicative de synthèse.

#### Présentation : M Louis MICHEL

La Commission Locale de l'Eau a engagé la réalisation d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau afin d'éviter le classement du bassin versant de l'Oudon en zone de répartition des eaux (mesures restrictives de l'État pour les usages de l'eau).

Une étude des volumes prélevables avait été réalisée en 2015, elle comprenait l'analyse des besoins en eau des milieux aquatiques pour 5 des 11 unités hydrologiques du bassin versant de l'Oudon. Il avait été convenu de s'appuyer sur les données de 2015 pour élaborer le P.T.G.E. et mettre à jour les 8 années de données supplémentaires. Après 1 an d'études et d'échanges avec le groupe de travail P.T.G.E. et la C.L.E., l'État a demandé une étude complémentaire sur les besoins des milieux et pouvoir déterminer des débits objectifs pour les 6 unités hydrologiques manquantes.

Cette étude complémentaire est estimée à 80 000 € TTC. Elle est réalisée à la place de l'étude de l'impact cumulé des plans d'eau à l'échelle du bassin versant de l'Oudon, ce qui permet de rester dans le cadre de la feuille de route du P.T.G.E. déposée auprès de l'État en 2021 et de financer cette étude à 100% (État et Agence de l'Eau Loire-Bretagne).

Le travail sur les plans d'eau se poursuit, la C.L.E. propose de continuer la caractérisation des plans d'eau les plus impactants (plus de 1000 m<sup>2</sup>, sur ou à moins de 100 m des cours d'eau) pour faire remonter des projets d'effacement ou d'aménagement dans le cadre du LIFE Chéran puis sur l'Argos (masses d'eau prioritaires pour l'État). Ce travail est conduit en interne par les techniciens du Syndicat du bassin de l'Oudon.

Enfin un avenant au marché d'élaboration du P.T.G.E. a été passé avec la Sté CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) pour prolonger la durée du marché et réajuster les montants des études (délibération n°2022-20 du 21 juillet 2022) plus complexes que prévu. L'avenant diminue de – 27 372 € le montant prévu initialement au marché (162 000 € TTC) mais la partie « co-construction du P.T.G.E. » est supprimée. Il sera nécessaire de relancer un marché pour cette partie en 2025.

## Proposition de délibération

### EXPOSE

Un Projet de Territoire pour la Gestion quantitative de l'Eau (P.T.G.E.) a été engagé sur le bassin versant de l'Oudon. La feuille de route a été validée par délibération n°2021-22 du 23 juin 2021, complétée par délibération n°2022-20 du 21 juillet 2022, et un dossier a été déposé auprès de l'État dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la gestion quantitative de l'eau.

Le prestataire a conduit les études HMU et C (hydrologie, milieux, usages et climat) en 2022 et 2023.

Il s'avère qu'une étude complémentaire sur les besoins en eau des milieux est nécessaire pour achever le volet « milieux » et parvenir à la co-construction du programme d'actions.

Cette étude se substitue à l'étude de l'impact cumulé des plans d'eau à l'échelle du bassin versant de l'Oudon initialement prévue pour un montant de 80 000 € TTC. Elle est ainsi financée à 100% par l'État et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Le comité syndical,

Sur proposition de la Commission Locale de l'Eau,

Après en avoir délibéré,

- Valide le cahier des charges de l'étude complémentaire sur les besoins en eau des milieux
- Dit que cette étude complémentaire est estimée à 80 000 € TTC,
- Engage une consultation des bureaux d'études en procédure adaptée,
- Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

### Discussion :

Monsieur Louis MICHEL explique que l'on est un peu resté en panne sur ce dossier car il manque des éléments sur 6 sous-bassins versants. Il s'avère utile de s'intéresser plus précisément au volet milieux aquatiques. On s'achemine vers une année de travail de plus.

Monsieur Gilles GRIMAUD souligne que l'Etat impose et paye dans le domaine de la gestion de l'eau. Madame Régine TIELEGUINE : on est effectivement subventionnés à 100 % sur le projet.

Monsieur Louis MICHEL conclut qu'il faut mener à bien l'étude HMUC pour déterminer les volumes prélevables et mettre en œuvre un programme d'actions.

Vote : unanimité

## 4. EXAMEN DES DOSSIERS POUR AVIS

### Présentation :

Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société LE CHÉРАН ÉNERGIES en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité, à partir de l'énergie mécanique du vent, dénommée "PARC ÉOLIEN LE CHÉРАН" composée de 4 aérogénérateurs, d'une puissance unitaire maximale de 4,2 MW et de 2 postes de livraison, située sur la commune de LA ROUAUDIÈRE (53390), du lundi 18 mars 2024, à 9h00 au vendredi 19 avril 2024, à 12h00.

À compter du 18 mars 2024, l'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera disponible sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/5179>

La fiche d'analyse du dossier sera présentée en séance.

### Discussion :

Monsieur Louis MICHEL rappelle que la CLE a déjà émis un avis favorable avec réserve.

Réponse par courrier :

*L'avis est favorable avec les trois réserves suivantes :*

- *L'obturation de l'exutoire du réseau de drainage n'est pas suffisante. Les membres du Bureau demandent que le réseau de drainage soit sectionné à plusieurs endroits pour s'assurer de la pérennité de la restauration de la zone humide.*

- *Les membre du Bureau de la CLE réitèrent la demande d'avoir une étude permettant d'analyser l'impact réel des aménagements sur le niveau des nappes et les cours d'eau.*

- *Il est demandé que le Président de la CLE, ou son représentant, soit associé aux travaux d'aménagement de la zone humide de compensation.*

Monsieur Gilles GRIMAUD demande s'il y a eu des évolutions sur le dossier en 2023.

Madame Régine TIELEGUINE répond que les évolutions ne portaient pas sur la partie gestion de l'eau.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose de reprendre l'avis de la Commission Locale de l'Eau tel quel.

Vote : unanimité.

## **5. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES, TRAVAUX ET COMMUNICATION**

Présentation par les Vice-présidents en séance.

Cf. diaporama.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 22h45.

Le secrétaire de séance,  
Madame Sandrine BOULLAIS

